



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Service de l'action sociale
Route des Cliniques 17, 1701 Fribourg

Aux communes
Du canton de Fribourg

Service de l'action sociale SASoc
Kantonales Sozialamt KSA

Aide sociale
Sozialhilfe

Route des Cliniques 17, 1701 Fribourg

T +41 26 305 29 92, F +41 26 305 29 85
www.fr.ch/sasoc

Courriel: sasoc@fr.ch

Chèques postaux: 17-1539-1 (Serv. financier cant.)

IBAN: CH89 0900 0000 1700 1539 1

N° du dossier: JCS/MC/am

Fribourg, le 10 octobre 2018

Loi sur l'aide sociale du 14 novembre 1991, budget 2018

Madame la Syndique, Monsieur le Syndic, Madame, Monsieur,

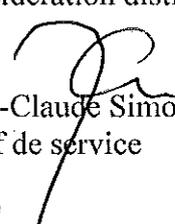
Dans le cadre de l'application de la loi sur l'aide sociale du 14 novembre 1991 (ci-après: LASoc), le Service de l'action sociale effectue annuellement (art. 34 al. 2 LASoc) la répartition (appelée "correctif") de l'aide matérielle ainsi que des frais de fonctionnement des services sociaux spécialisés (art. 14 LASoc) entre toutes les communes du district (art. 34 al. 1 LASoc). Cette répartition est déterminée par année civile (art. 19 RELASoc).

Or, de par le système LASoc mis en place par le législateur, le Service de l'action sociale ne sera en possession des factures du 4^e trimestre 2018 présentées par les services sociaux régionaux qu'au cours du premier semestre 2019. La répartition par district ne pourra dès lors être effectuée par le Service de l'action sociale qu'au mois de mai 2019, alors que les comptes communaux de l'année 2018 auront été bouclés.

Nous vous invitons dès lors à comptabiliser par les comptes transitoires le montant que le Service de l'action sociale vous a demandé de budgétiser pour l'année 2018, soit en passifs transitoires (le correctif en +) soit en actifs transitoires (le correctif en -). (cf. nos informations aux communes en septembre 2017).

Concernant les services sociaux spécialisés (cf. nos informations aux communes en septembre 2017), il y a lieu, pour toutes les communes, de porter le montant de l'année 2018 dans les passifs transitoires.

Tout en restant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire, nous vous transmettons, Madame la Syndique, Monsieur le Syndic, Madame, Monsieur, l'expression de notre considération distinguée.


Jean-Claude Simonet
Chef de service

Copie

Services sociaux régionaux LASoc
Service des communes

Direction de la santé et des affaires sociales DSAS
Direktion für Gesundheit und Soziales GSD